ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Bilan de compétences

Parcours concourant au développement des compétences
réalisée selon les articles L.6313-4 et 6313-8 du Code du Travail

Public visé :

Toute personne souhaitant faire un point sur son parcours et ses perspectives professionnels.

Objectifs visés :

- Faire un point sur son parcours professionnel et extra professionnel.
- Prendre du recul sur sa situation.
- Sécuriser son avenir professionnel en définissant des projets d'évolution et le cas échéant : un projet de formation.

Sous-objectifs et contenu de l'accompagnement en bilan de compétences :

Le Bilan de compétences comprend, sous la conduite du Conseiller Bilan les 3 phases suivantes :

1° **Une phase préliminaire** qui a pour objet :

a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;

b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;

c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

3° **Une phase de conclusions** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;

b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;

c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de nous contacter directement 02 98 59 12 80.

Durée et délai d'accès :

L'accompagnement individuel de la personne dure 24 heures, dont 17 heures d'entretiens en présentiel et 7 heures de travail en intersession, de recherches documentaires et d'enquêtes professionnelles réparties sur une période de 3 à 4 mois ½ .

Démarrage du bilan de compétences possible après 11 jours ouvrés de délai de rétractation.

Lieu :

Dans les locaux d'Aboréal ou tout lieu convenu ensemble.

Tarif :

1 750,00 € net de tva
« Exonération de TVA des prestations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle relatif à l'article 261-4-4°-a du CGI. Numéro de déclaration d'activité : 53560922556 ».

La prestation fera l'objet d'une signature d'un devis et d'une convention de prestation

Le bilan de compétences est éligible au CPF
Voir mon compte formation (code 202),

Le bilan de compétences est enregistré au Registre Spécifique sous le code 5494.

Aboréal et le bilan de compétences en 2021 :

moyenne de satisfaction générale des bénéficiaires en 2021 :

9,4 /10 ; 0 abandon

Aboréal et le bilan de compétences en 2020 :

49 personnes accompagnées en bilan de compétences

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Bilan de compétences

Parcours concourant au développement des compétences
réalisée selon les articles L.6313-4 à et 6313-8 du Code du Travail

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Un premier rendez-vous d'information gratuit.
- Le conseiller adapte le contenu aux besoins de la personne et aux objectifs fixés pour le bilan.
- Aboréal pourra mettra à disposition dans ses locaux un espace avec ordinateur connecté à Internet et imprimante
- Préparation du portefeuille de compétences tout au long de l'accompagnement.
- Document de synthèse remis en fin de bilan.

Modalité de suivi des résultats :

- Entretien de suivi 4 à 6 mois après la phase de conclusion du bilan.

Documents contractuels fournis :

Toutes les actions de formations ou de bilan de compétences dispensés font l'objet d'une convention bipartite ou tripartite.
Tout document contractuel est accompagné du programme descriptif de l'action, du règlement intérieur et des conditions générales de vente.

Application du RGPD par Aboréal :

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés entre nos deux structures sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents, vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par Aboréal le temps de la formation et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en adressant un mail individualisé en précisant vos attentes : contact@aboreal.bzh.

Respect des normes sanitaires et d'hygiène en vigueur liées au Covid 19 :

Compte tenu du respect des conditions sanitaires en vigueur, nous vous demandons de venir en formation exceptionnellement avec deux masques, votre bouteille d'eau et vos propres documents de prise de notes et à consulter en lien avec la visée de la certification. Nous vous encourageons aussi à apporter votre propre repas si vous souhaitez déjeuner dans une salle distincte sur le site de formation en tenant compte des mesures de distanciation.

Engagement qualité d'Aboréal :

L'organisme prestataire est certifié Qualiopi pour les actions de bilan de compétences et de formation. L'organisme d'actions de développement des compétences satisfait aux exigences du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.
Le consultant formateur qui vous accompagne applique la charte qualité définie par ABORÉAL qui est fournie aux stagiaires.
L'intervenant est spécialisée en conseil en évolution professionnelle et en formation des adultes (copies des diplômes et références clients sur simple demande).